

**CHÉROY**

## Le réseau d'éclairage public sera rénové

Lors du conseil municipal de Chéroy jeudi, les élus ont décidé de reconduire le taux de la fiscalité locale, à savoir 21,87 % pour la taxe d'habitation, 23,24 % pour la taxe foncière sur le bâti et 51,16 % pour la taxe foncière sur le non-bâti. Le produit fiscal attendu est de 733.508 €

Après avoir voté les comptes de gestion et administratifs 2018, les élus ont procédé au vote du budget primitif 2019 de la commune qui, en section fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 1.602.635 €. En investissement, il s'élève à 1.549.141 € en dépenses et

à 1.653.145 € en recettes.

### Réfection des cinq cent quarante-huit candélabres

La maire Brigitte Berteigne a rappelé les projets importants prévus pour l'année 2019 et qui sont prévus dans ce budget, comme la fin des travaux du centre socioculturel, ainsi que celle de la zone du Bordeaux. « Nous avons aussi à réaliser les réseaux pour lotissement du Mou-

lin à Vent, la toiture de la mairie (aile des demoiselles pour 42.000 €). Nous avons prévu 72.000 € pour la réfection des routes, ainsi que l'installation de trois caméras (9.000 €) et enfin la réfection totale du réseau public d'électricité ».

À propos du réseau d'électricité, Brigitte Berteigne a fait voter un emprunt de 200.000 € « Le coût total pour la réfection des cinq cent quarante-huit candélabres de la commune s'élève à 781.005 € TTC. Le SDEY (syndicat départemental d'électricité de l'Yonne)

nous subventionne à hauteur de 455.586,73 €. Le reste à charge de la commune est de 195.251 €. Les travaux seront finis fin 2019. »

Les élus ont aussi voté le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre à 255.54 € en section de fonctionnement dépenses et recettes et à 498.585 € en dépenses et recettes d'investissement.

Enfin, 4.400 € ont été attribués au centre communal d'action sociale (CCAS), 52.112 € à la caisse des écoles, 2.793 € à la crèche. L'enveloppe pour l'ensemble des associations s'élève à 8.000 €. ■